

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 586

21 mars 2006

SOMMAIRE

Aedon S.A., Luxembourg	28100	Multicorp Holding S.A., Luxembourg	28084
Alpine Investissement S.A., Luxembourg	28108	Navigator Invest & Trade Soparfi S.A., Luxembourg	28119
Alpine Investissement S.A., Luxembourg	28108	Operinvest S.A., Luxembourg	28113
Altawin S.A., Luxembourg	28093	Organik Luxembourg S.A., Luxembourg	28087
BBA Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	28109	Plus Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	28107
BBA Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	28110	Plus Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	28107
Bee Master Holding BV II, S.à r.l., Luxembourg	28097	PSPEUR, S.à r.l., Luxembourg	28095
Bee-Master Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	28097	Remich, S.à r.l., Blaschette	28085
Beech Tree, S.à r.l., Luxembourg	28095	Rockwell Collins European Holdings, S.à r.l., Luxembourg	28098
Bolderberg Invest S.A.H., Luxembourg	28098	Safit, S.à r.l., Luxembourg	28112
Brior S.A.H., Luxembourg	28110	Sestrice S.A., Luxembourg	28115
BTMU Unit Management S.A., Luxembourg	28127	SFDC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28113
BTMU Unit Management S.A., Luxembourg	28128	Sito S.A., Alzingen	28098
C & Z International Holding S.A., Luxembourg	28086	Société de Promotion et de Participations Immobilières, S.à r.l., Hesperange	28082
Camilia Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	28093	Société de Promotion et de Participations Immobilières, S.à r.l., Hesperange	28082
Capifin Holding S.A., Luxembourg	28112	Société de Promotion et de Participations Immobilières, S.à r.l., Hesperange	28082
Chloride Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28082	Société Intercontinentale de Négoce S.A., Luxembourg	28100
Eastrade S.A., Luxembourg	28085	Société Intercontinentale de Négoce S.A., Luxembourg	28100
Eastrade S.A., Luxembourg	28085	Sodexho Luxembourg S.A., Windhof-Capellen	28087
Exclusif International S.A., Luxembourg	28097	Sodexho Senior Service S.A., Windhof-Capellen	28087
Exul Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	28118	Sofalma Finance S.A.	28095
Exul Investissements Immobiliers S.A., Luxembourg	28118	Starlite Participations S.A., Luxembourg	28115
FCCL Fip, S.à r.l., Luxembourg	28120	Telepiù Funding, S.à r.l., Luxembourg	28101
Flatline Holding S.A., Luxembourg	28086	Telepiù Funding, S.à r.l., Luxembourg	28106
Flatline Holding S.A., Luxembourg	28086	Testun Holding S.A., Luxembourg	28116
Flatline Holding S.A., Luxembourg	28086	Testun Holding S.A., Luxembourg	28117
Flatline Holding S.A., Luxembourg	28087	Thomas Lutgen Diplom-Restaurator (FH), S.à r.l., Schuttrange	28083
Flatline Holding S.A., Luxembourg	28087	Valgest S.A., Luxembourg	28094
Flunor, S.à r.l., Luxembourg	28117	Valgest S.A., Luxembourg	28094
Gefco Participations S.A., Alzingen	28098	VBC Immo, S.à r.l., Luxembourg	28113
Golden Zenith S.A., Luxembourg	28088	Visfin S.A., Luxembourg	28117
Green House S.A., Luxembourg	28110	Wood Luxembourg Properties, S.à r.l., Luxembourg	28112
Green House S.A., Luxembourg	28111	Xyclors S.A.	28117
Hortense S.A., Luxembourg	28115		
Kelsay S.A.	28094		
Lansan Investments S.A., Luxembourg	28122		
Lansan Investments S.A., Luxembourg	28127		
Lusofin S.A. Holding, Luxembourg	28094		
Lusofin S.A. Holding, Luxembourg	28094		
Luxembourg (Sylvester), S.à r.l., Luxembourg	28115		
Luxinvestor International S.A., Luxembourg	28086		
Madrigal, S.à r.l., Luxembourg	28085		
Merrill Lynch (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	28110		

**SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 26.770.

Les documents de clôture de l'année 2002, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03364, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(109529.3/568/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 26.770.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03368, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(109530.3/568/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Hesperange.
R. C. Luxembourg B 26.770.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour SOCIETE DE PROMOTION ET DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(109531.3/568/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CHLORIDE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 100.000,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 111.955.

Suite à la décision de l'associée unique du 6 octobre 2005:

La soussignée, CHLORIDE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, seule associée de la Société, a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour CHLORIDE LUXEMBOURG, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109669.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

THOMAS LUTGEN DIPLOM-RESTAURATOR (FH), S.à r.l.,
unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.
 H. R. Luxemburg B 112.786.

—
 STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Thomas Lutgen, Dipl.-Restaurator (FH), geboren am 10. März 1968 in Neuerburg (Deutschland), wohnhaft in D-54295 Trier, Kurfürstenstr. 8.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung THOMAS LUTGEN DIPLOM-RESTAURATOR (FH), S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschließen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Der Zweck der Gesellschaft ist die Konservierung und Restaurierung von Kunstobjekten im Bereich Malerei und Objekten aus Stein, Stuck, Holz sowie die restauratorische Untersuchung, Bauforschung und fachliche Betreuung.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125).

Alle einhundert (100) Anteile wurden von Herrn Thomas Lutgen, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärt, dass die Geschäftsanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausend fünf hundred Euro (EUR 12.500) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

Art. 8. Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfall des einzigen Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafter können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Sonstige Bestimmungen

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Thomas Lutgen, vorgenannt, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Münsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Th. Lutgen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 61, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 21. Dezember 2005.

P. Bettingen.

(112758.3/202/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

MULTICORP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.783.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 août 2005 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04204. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109751.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

REMICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Blaschette.
R. C. Luxembourg B 83.531.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03357, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, au mois de décembre 2005.

Pour REMICH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l., Mersch

Signature

(109532.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

EASTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.685.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109534.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

EASTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.685.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109533.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

MADRIGAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.708.

Extrait du Contrat d'achat -vente conclu le 1^{er} décembre 2005

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 1^{er} décembre 2005 entre les sociétés LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et LAKE MICHIGAN, S.à r.l. le transfert suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a cédé la totalité de ses parts, soit 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, détenue dans MADRIGAL, S.à r.l., à LAKE MICHIGAN, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

L'associé unique de la société est désormais: LAKE MICHIGAN, S.à r.l. détenant 125 parts sociales d'un montant de 100 EUR chacune.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

M. van Krimpen / H. Boersen

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03756. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109759.3/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

C & Z INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.943.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109542.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUXINVESTOR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 102.001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Signature.

(109555.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.950.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109543.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.950.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109541.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.950.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109540.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.950.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109538.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLATLINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.950.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglister, le 14 décembre 2005.

Pour J. Seckler, notaire

Par délégation

Ch. Dostert

(109537.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SODEXHO SENIOR SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 26.039.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03936, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(109556.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SODEXHO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, 11, rue des 3 Cantons.
R. C. Luxembourg B 17.620.

Le bilan au 31 août 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(109559.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

ORGANIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.145.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour ORGANIK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme

B. Nasr

Administrateur

(109575.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

GOLDEN ZENITH, Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 112.798.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., a company governed by the laws of Panama, established and having its registered office in Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (Republic of Panama), here represented by:

Mr Jos Hemmer, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 8 December 2005.

2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, acting in his own name.

Said proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in their above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following Articles of Incorporation of a joint stock company (*société anonyme*) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («*société anonyme*») under the name of GOLDEN ZENITH.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has a direct or indirect participation interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand and sixty-two Euro (31,062.- EUR) divided into thousand and two (1,002) registered shares, with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) per share.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Tuesday in the month of June of each year at 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2006.

The first annual general meeting shall be held in 2007.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The thousand and two (1,002) registered shares have been subscribed to as follows:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., prenamed, thousand and one shares.	1,001
2.- Mr Jos Hemmer, prenamed, one share	1
Total: thousand and two shares.	1,002

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of thirty-one thousand and sixty-two Euro (31,062.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand eight hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

- 1.- Mr Eric Leclerc, employee, born in Luxembourg, on 4 April 1967, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 2.- Mr Jos Hemmer, employee, born in Luxembourg, on 15 August 1952, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;
- 3.- Mrs Martine Kapp, employee, born in Luxembourg, on 10 December 1960, with professional address at 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The number of auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2011:

Mr Pascal Fabeck, employee, born in Arlon (Belgium), on 16 November 1968, with professional address at 6A Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person known to the undersigned notary by his name, usual surname, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- LWM HOLDINGS I CORP., une société régie par les lois du Panama, établie et ayant son siège social à Arango - Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City (République du Panama),
ici représentée par:

Monsieur Jos Hemmer, employé avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2005.

2.- Monsieur Jos Hemmer, préqualifié, agissant en son nom personnel;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination GOLDEN ZENITH.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre lieu du pays par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises dans lesquelles elle possède une participation directe ou indirecte, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille et soixante-deux euros (31.062,- EUR) divisé en mille et deux (1.002) actions nominatives d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) par action.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera déléguée la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les mille et deux (1.002) actions nominatives ont été souscrites comme suit:

1.- La société LVM HOLDINGS I CORP., prédésignée, mille et une actions	1.001
2.- Monsieur Jos Hemmer, prénommé, une action	1
Total: mille et deux actions	1.002

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille et soixante-deux euros (31.062,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

1.- Monsieur Eric Leclerc, employé, né à Luxembourg, le 4 avril 1967, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

2.- Monsieur Jos Hemmer, employé, né à Luxembourg, le 15 août 1952, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg;

3.- Madame Martine Kapp, employée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Monsieur Eric Leclerc, prénommé, a été désigné président du conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2011:

Monsieur Pascal Fabeck, employé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, avec adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire, L-1347 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005, vol. 899, fol. 55, case 11. – Reçu 310,62 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(112806.3/239/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

ALTAWIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 82.528.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109601.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

CAMILIA HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: La Haye.

Principal établissement: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 87.531.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03735, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109604.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04043, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding

B. Birchen

Administrateur

(109581.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 47.018.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04044, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour LUSOFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(109577.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

KELSAY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 101.983.

Le domicile de la société KELSAY S.A., établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109602.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

VALGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.664.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109842.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

VALGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.664.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2005, réf. LSO-BL03524, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109843.3/1023/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SOFALMA FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 94.595.

Le domicile de la société SOFALMA FINANCE S.A., établi à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent, a été dénoncé en date du 15 décembre 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109605.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BEECH TREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 85.327.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109606.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

PSPEUR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 112.797.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

ESS-LUX, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, bld Joseph II,

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 décembre 2005 à Luxembourg,

laquelle procuration restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de PSPEUR.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location, la gestion et la mise en valeur pour son propre compte de tous éléments patrimoniaux en général et de tous immeubles meublés ou non en particulier, à l'exception des opérations immobilières de marchands de biens.

Elle aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que de l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Afin de collecter les fonds dont elle aura besoin pour exercer ses activités dans le cadre de son objet, elle pourra souscrire des emprunts sous quelque forme que ce soit.

En général, la société pourra faire toutes les opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale se termine le 28 février de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,- EUR) divisé en trois cents (300) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, réparties toutes attribuées à la société à responsabilité limitée ESS-LUX.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de trente mille euros (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent sous leur responsabilité déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur sinon tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à l'unanimité des voix.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du gérant unique ou de l'ensemble des gérants est requise.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Chaque année au 28 février il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social. Il pourra être distribué des acomptes sur dividendes conformément à la loi.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 28 février 2006.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 1.330,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite l'associée représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Véronique Wauthier, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

- Monsieur Marcel Stephany, expert comptable, demeurant professionnellement à Bèrelange,

- Monsieur Neil Cunningham Vice Président immobilier, demeurant 44 Waverly Rd, Pointe Claire, Québec, Canada H9S 4W5, né à Montréal, le 7 janvier 1959.

Les gérants auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature conjointe:

- L'adresse du siège social est établie à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 40, case 3. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 décembre 2005.

P. Decker.

(112802.3/206/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

BEE-MASTER HOLDING BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 99.284.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109607.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BEE-MASTER HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: La Haye.

Principal établissement: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 91.822.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109609.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

EXCLUSIF INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 31.345.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109610.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

BOLDERBERG INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 38.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(109614.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SITO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.
R. C. Luxembourg B 74.115.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(109662.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

GEFCO PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Wester.
R. C. Luxembourg B 64.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03387, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(109663.3/725/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

ROCKWELL COLLINS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 106.509.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

ROCKWELL COLLINS INTERNATIONAL FINANCING LIMITED, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Bermuda, with registered office at Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, HMEX, Bermuda (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ROCKWELL COLLINS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 106.509, incorporated pursuant to a deed of the under-signed notary on 25 February 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«**Art. 12.** The Company is to be managed by at least two managers, who need not to be shareholders. There shall be two classes of managers: «Class A Manager» and «Class B Manager». There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will only be bound in all circumstances by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the followings persons as Class B managers of the Company for an indefinite term:

- Mrs Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg;

- Mr Daniel Adam, born on 23 April 1971 in Messancy, Belgium, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg.

As a consequence of the above resolutions, the board of managers shall henceforth be composed as follows:

Class A Managers:

- Mr Gary R. Chadick, Vice President, born in Manhasset, New York, USA on June 19, 1961, residing professionally at 400 Collins Road NE, M/S 124-323, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001, USA;

- Mr Douglas E. Stenske, President, born in Wisconsin, USA, on May 21, 1966, residing professionally at 400 Collins Road NE, M/S 124-318, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001, USA.

Class B Managers:

- Mrs Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg;

- Mr Daniel Adam, born on 23 April 1971 in Messancy, Belgium, residing professionally at 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROCKWELL COLLINS INTERNATIONAL FINANCING LIMITED, une limited liability company enregistrée et organisée sous les lois des Bermudes, à Appleby Spurling Hunter, Canon's Court, 22 Victoria Street, HMEX, Bermuda (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de ROCKWELL COLLINS EUROPEAN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.509.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par au minimum deux gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Il y aura deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Class B pour une période indéterminée:

- Mme Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme résidence professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg;

- M. Daniel Adam, née le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, ayant comme résidence professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg.

Suite aux résolutions précédentes, le conseil de gérance sera dorénavant composé comme suit:

Gérants de Class A:

M. Gary R. Chadick, Vice President, né à Manhasset, New York, USA, le 19 juin, 1961, résidant professionnellement au 400 Collins Road NE, M/S 124-323, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001, USA;

- M. Douglas E. Stenske, President, né au Wisconsin, USA, le 21 mai 1966, résidant professionnellement au 400 Collins Road NE, M/S 124-318, Cedar Rapids, Iowa 52498-0001, USA.

Gérants de Class B:

- Mme Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, résidant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg;

- M. Daniel Adam, né le 23 avril 1971 à Messancy, Belgique, résidant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, BP 3023, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, vol. 25CS, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2005.

J. Elvinger.

(112838.3/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

AEDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 56.166.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AEDON S.A.

MANAGEMENT, S.à r.l.

Administrateur

Signature

(109667.3/1084/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.957.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02344, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Administrateur / Administrateur

(109735.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE INTERCONTINENTALE DE NEGOCE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / J. Seil

Administrateur / Administrateur

(109738.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

**TELEPIÙ FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TELEPIÙ FUNDING S.A.).**

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.064.

In the year two thousand and five, on the first of December.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TELEPIÙ FUNDING S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 71.064 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 793 of 25 October, 1999. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 September 2004, published in the Mémorial C, number 1201 of 24 November 2004.

The meeting is presided by Mr Matthieu Taillandier, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Ms Azadeh Djazayeri, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Lara Aherne, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the one million (1,000,000) shares, representing the entire share capital of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors for the proper performance of their duties until today.

Second resolution

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

Third resolution

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

«Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of TELEPIÙ FUNDING, S.à r.l.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or to its mother company. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, with or without guarantee and in any currency.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II.- Capital, Parts

Art. 5. The subscribed capital is set at one hundred million Euro (100,000,000.- EUR) divided into one million (1,000,000) parts having a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, fully paid in.

The shares are in registered form.

The issued corporate capital of the corporation may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Art. 6. Parts can be freely transferred among participants.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval given in general meeting of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is made to Articles 189 and 190 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies and the amend-ments hereto.

Art. 7. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the corporation, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Art. 8. The bankruptcy, the insolvency or the failure of one of the participants do not trigger the dissolution of the corporation.

Title III.- Management

Art. 9. The corporation is managed by a board of managers composed of at least three members, either participants or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of participants which may remove them at any time.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the participants.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may meet and elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next meeting of the participants.

Art. 10. The board of managers will elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two managers so request.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex or by telefax another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name if duly authorized. Any manager present may represent several absent managers.

Resolutions of the board of managers will be passed by the majority of votes cast.

Notwithstanding the foregoing, written resolutions signed by all managers will be as valid and as effectual as if taken at a meeting of the board duly convened and held. Such written consent may be given in one single document or in several similar documents.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of participants fall within the competence of the board of managers.

Art. 12. The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of any manager, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 13. of the present articles of association.

Art. 13. The board of managers may by unanimous resolution delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more managers.

It may also commit by unanimous resolution the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more persons who are not managers, and give special powers for determined matters to one or more proxies, selected from its own members or not, either participants or not.

Art. 14. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting

Art. 15. Resolutions of participants shall be adopted at general meetings.

Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

However, resolutions to alter the articles of association may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the corporation's capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Each part carries one vote at all meetings of participants.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Art. 16. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title V.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 17. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

Art. 18. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

Title VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of participants. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of participants which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VII.- General provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.»

Parts

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed as follows:

(i) SKY TV ITALIA, S.r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at Via Salaria 1021, I-00138 Rome (Italy), registered with the Registro delle Imprese di Roma under number 03929550964, one part. . .	1
(ii) TELEPIÙ, S.r.l., société à responsabilité limitée, with registered office at Via della Cordonata 7, L-00187 Rome (Italy), registered with the Registro delle Imprese di Roma under number 08549180159, nine hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine parts.	999,999
Total: one million parts	1,000,000

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint each of the following persons as managers of the Company for a mandate of three (3) years:

- (i) Mr Thomas Mockridge, born in Lower Hutt (New Zealand), on July 7, 1955, manager, domiciled at Via Piranesi 46, L-20137 Milano (Italy);
- (ii) Mr Mark Andrew Williams, born in Melbourne (Australia), on March 8, 1961, manager, domiciled at Via Piranesi 46, L-20137 Milano (Italy);
- (iii) Mr Domenico Carlo Fausto Labianca, born in Milano (Italy), on January 20, 1959, manager, domiciled at Via Piranesi 46, L-20137 Milano (Italy).

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 4,200.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société TELEPIÙ FUNDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.064 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 793 du 25 octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1201 du 24 novembre 2004.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Maître Matthieu Taillandier, avocat, demeurant à Luxembourg. Le Président nomme comme secrétaire de la réunion Maître Azadeh Djazayeri, avocat, demeurant à Luxembourg. L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Lara Aherne, avocat, demeurant à Luxembourg. Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

l) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les un million (1.000.000) de parts représentant l'intégralité du capital social de cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui. Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

Troisième résolution

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

«Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TELEPIÛ FUNDING, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des filiales, des sociétés affiliées ou à sa société mère. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, avec ou sans garantie et dans toutes devises.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont nominatives.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

Art. 7. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La faillite, la déconfiture ou la défaillance de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Titre III.- Administration

Art. 9. La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des associés, et toujours révocables par elle.

Le nombre des gérants ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant par la suite de décès, de démission ou autrement, les gérants restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un gérant pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 10. Le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Tout gérant empêché de participer à une réunion peut déléguer par lettre, télex ou télécopie un autre membre du conseil pour le représenter à la réunion et pour voter en son nom s'il est dûment autorisé. Tout gérant présent pourra représenter plusieurs gérants absents.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions écrites signées par tous les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Cet accord écrit pourra figurer sur un document unique ou sur plusieurs documents.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance en vertu de l'article 13. des statuts.

Art. 13. Le conseil de gérance peut déléguer à l'unanimité la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants.

Il peut aussi confier à l'unanimité la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à une ou plusieurs personnes autres que des gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 14. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil de gérance, poursuites et diligences de son président ou d'un gérant délégué à ces fins.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 15. Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Toutefois, les décisions modifiant les statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, sujet aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à ses modifications.

Chaque part donne droit à une voix à toutes les assemblées d'associés.

Tout associé peut, par le biais d'une procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter à une assemblée générale d'associés et à voter en son nom.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg, à l'endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Parts sociales

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts sociales de la Société sont attribuées comme suit:

(i) SKY TV ITALIA, S.r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au Via Salaria 1021, L-00138 Rome (Italie), inscrite au Registro delle Imprese di Roma sous le numéro 03929550964, une part sociale . . .	1
(ii) TELEPIÙ, S.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au Via della Cordonata 7, L-00187 Rome (Italie), inscrite au Registro delle Imprese di Roma sous le numéro 08549180159, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	999.999
Total: un million de parts sociales	1.000.000

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour un mandat d'une durée de trois (3) ans:

- (i) Monsieur Thomas Mockridge, né à Lower Hutt (Nouvelle Zélande), le 7 juillet 1955, gérant, domicilié à Via Piranesi 46, L-20137 Milan (Italie);
- (ii) Monsieur Mark Andrew Williams, né à Melbourne (Australie), le 8 mars 1961, gérant, domicilié à Via Piranesi 46, L-20137 Milan (Italie);
- (iii) Monsieur Domenico Carlo Fausto Labianca, né à Milan (Italie), le 20 janvier 1959, gérant, domicilié à Via Piranesi 46, L-20137 Milan (Italie).

Coûts

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à 4.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Taillandier, A. Djazayeri, L. Aherne, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

P. Frieders.

(001512.3/212/350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

TELEPIÙ FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. TELEPIÙ FUNDING S.A.).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

P. Frieders.

(001514.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2006.

PLUS INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 108.608.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PLUS INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.608, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1090 du 25 octobre 2005 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2005, vol. 899, fol. 46, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113425.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

PLUS INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 108.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113426.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

ALPINE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.977.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ALPINE INVESTISSEMENT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 91.977, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 28 mars 2003 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2005, vol. 899, fol. 50, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113506.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

ALPINE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 91.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113507.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 84.258.

In the year two thousand five, on the sixth day of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BBA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg trade register under number B 84.440, here represented by its managers Mr Victor Elvinger, attorney-at-law, and Mr Serge Marx, attorney-at-law, both residing at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Such appearing parties stated that:

I. The appearing party is the only shareholders of the limited liability company existing in Luxembourg under the name of BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., incorporated under the laws of Luxembourg on October 17, 2001, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed at the Luxembourg trade register under number B 84.258.

II. The Company's share capital is fixed at seven hundred seventy-eight million three hundred ninety-eight thousand and five hundred Euro (EUR 778,398,500.-) divided into one million five hundred fifty-six thousand seven hundred and ninety-seven (1,556,797) shares of five hundred Euro (EUR 500.-) each.

Single resolution

The shareholders resolved to amend article 24, paragraphe 1 of the articles of incorporation in order to give it the following content:

«**Art. 24. Balance-sheet.** Each year the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.»

There being no further business to come before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le six octobre.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BBA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.440, ici représentée par ses gérants, Maître Victor Elvinger, avocat, et Maître Serge Marx, avocat, les deux demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant à Luxembourg sous la dénomination de BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., constituée selon le droit luxembourgeois le 17 octobre 2001, établie et ayant son siège social à Luxembourg au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.258.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-dix-huit millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents euros (EUR 778.398.500,-) représenté par un million cinq cent cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept (1.556.797) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Résolution unique

Les associés décident de changer l'article 24, alinéa 1^{er} pour lui donner le contenu suivant:

«**Art. 24. Bilan.** Chaque année les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par leur nom et prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Elvinger, S. Marx, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 28, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2005.

J. Elvinger.

(114021.2/211/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BBA LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 84.258.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

J. Elvinger.

(114022.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BRIOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 37.486.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Le Conseil d'Administration

(109677.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

MERRILL LYNCH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 31.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109691.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.970.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GREEN HOUSE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 66.970, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 15 janvier 1999 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 9 juin 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

3.- Suppression des deux catégories d'administrateurs.

4.- Modification subséquente de l'article 12 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

5.- Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de juin à 10 heures.

6.- Modification subséquente de l'article 15 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aergolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, la première phrase du premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (première phrase du premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer les deux catégories d'administrateurs.

En conséquence, l'article 12 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 12. «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au deuxième mardi du mois de juin à 10 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2005, vol. 899, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113415.3/239/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

GREEN HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 66.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113417.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

28112

CAPIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 97.312.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société DE LUXE INVESTMENTS LIMITED, établie et ayant son siège social à Nerine Chambers, Road Town, Tortola, B.V.I.,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France), agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée, annexée au présent acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CAPIFIN HOLDING S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 97.312,

constituée sous la dénomination de CAPIFIN S.A., aux termes d'un acte de scission par absorption et constitution d'une nouvelle société reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1375 du 30 décembre 2003,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 140 du 4 février 2004.

Que le capital social est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2005, vol. 912, fol. 79, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2005.

F. Kessler.

(112859.3/219/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2005.

WOOD LUXEMBOURG PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.892.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109697.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SAFIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 54.908.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(109732.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SFDC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 79.000.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 104.269.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04303, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(109699.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

OPERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2, rue du Nord/rue du Palais de Justice.
R. C. Luxembourg B 98.137.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(109736.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

VBC IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 112.829.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Monsieur Bruno Quattrucci, né à Paris le 4 avril 1959, domicilié au 32, rue du Calvaire, F-92210 St-Cloud,

Monsieur Claude Quattrucci, né à Paris (F), le 31 juillet 1956, domicilié au 63, rue Boieldieu, F-94400 Vitry-sur-Seine.

Tous deux représentés par Monsieur Alain Noullet, résidant professionnellement au 128, bd de la Pétrusse, à L-2330 Luxembourg.

En vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte, avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'il agissent, ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de:

VBC IMMO, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

M. Quattrucci Bruno	50
M. Quattrucci Claude	50
Total: cent parts	100

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

M. Alain Noullet, employé privé, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

M. Stéphane Biver, employé privé, résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant. Ils peuvent déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 46, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 décembre 2005.

P. Bettingen.

(113245.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 96.313.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STARLITE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(109741.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

HORTENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 54.641.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTENSE S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(109743.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

SESTRICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 76.753.

Le bilan au 31 mars 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Signature.

(109745.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

LUXEMBOURG (SYLVESTER), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GPB 80.300,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 84.707.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Signature.

(109750.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 36.032.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TESTUN HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 36.032, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 272 du 16 juillet 1991 (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 572 du 26 juillet 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

3.- Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de mai à 11 heures.

4.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (première phrase du deuxième alinéa).** Cette société aura son siège à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de mai à 11 heures.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 11 heures.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2005, vol. 899, fol. 46, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113411.3/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

28117

TESTUN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 36.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113413.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

VISFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 39.588.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg en date du 12 décembre 2005

Le siège social est transféré du L-1235 Luxembourg 5, rue Emile Bian au L-2530 Luxembourg 10A, rue Henri M. Schnadt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109749.3/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

XYCLORS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.650.

Le domicile de la société anonyme XYCLORS S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz,

- Jean-Marie Poos,

- S.G.A. SERVICES S.A.,

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG

Conseil

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109754.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

FLUNOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.709.

Extrait du Contrat d'achat vente conclu le 1^{er} décembre 2005

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 1^{er} décembre 2005 entre les sociétés LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. le transfert suivant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. a cédé la totalité de ses parts, soit 125 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, détenue dans FLUNOR, S.à r.l., à LAKE MICHIGAN, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

L'associée unique de la société est désormais: LAKE MICHIGAN, S.à r.l. détenant 125 parts sociales d'un montant de 100 EUR chacune.

Fait à Luxembourg, le 12 décembre 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

M. van Krimper / H. Boersen

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03759. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(109760.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 108.564.

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.564, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1062 du 19 octobre 2005 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

2.- Modification afférente des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2005, vol. 899, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113597.3/239/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 108.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 décembre 2005.

J.-J. Wagner.

(113598.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

NAVIGATOR INVEST & TRADE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R. C. Luxembourg B 97.289.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme NAVIGATOR INVEST & TRADE SOPARFI S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Weinandy, de résidence à Clervaux, en date du 28 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 334 du 12 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ludovicus Vriends, administrateur de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Germain Schuler, employé privé, demeurant à Gilsdorf.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, une procuration émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- transfert du siège social;
- démission du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- démission d'un administrateur et nomination d'un nouveau administrateur.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois, et par conséquence de modifier le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Hasan Kutlu, commerçant, né à Blankenberge (Belgique), le 1^{er} septembre 1957, demeurant à B-6000 Charleroi (Belgique), 11, rue de la Villette, de son mandat de commissaire aux comptes de la société, lui donne décharge pour son mandat et nomme nouveau commissaire pour une durée de six années, la société anonyme VERICOM S.A., avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de la société anonyme INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., avec siège social à L-9710 Clervaux, 11, Grand-rue, de son mandat d'administrateur de la société, donne décharge pour le mandat et nomme nouveau administrateur pour une durée de six années, Madame Fabienne Chupin, employée, née à Brugge, le 15 mars 1965, demeurant à B-8000 Brugge (Belgique), Boninvest, 20.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de six cents euros (600,-).

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kirsch, G. Schuler, L. Vriends, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 26 janvier 2005, vol. 614, fol. 88, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 février 2005.

F. Unsen.

(114110.3/234/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FCCL FIP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 109.576.

In the year two thousand five, on the twenty ninth day of September.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FORTRESS CREDIT CORP LIMITED, a company incorporated under the law of Ireland on 15 March 2004, having its registered office at Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Ireland, under the registration number 383250, (the «Sole Shareholder»),

Hereby represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting as the sole shareholder of FCCL FIP, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.576 (the «Company»), incorporated by deed of the undersigned notary of 14 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

It is the Sole Shareholder of the Company and holds all the 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each of the Company representing the Company's entire share capital.

Resolutions

1. To increase the share capital of the Company by EUR 40,450 (forty thousand four hundred and fifty Euro) so as to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 52,950 (fifty-two thousand nine hundred fifty Euro), such share capital increase being paid up by contribution in kind consisting in part of its claim under the shareholder loan made to the Company by its Sole Shareholder on 12 August 2005, with retroactive effect as of 22 July 2005 (the «Loan») and to acknowledge the payment of an issue premium of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cents) in connection with the issuance of the new 1,618 (one thousand six hundred and eighteen) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

- To consequently amend Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«**Art. 5. Corporate Capital.** The share capital is fixed at EUR 52,950 (fifty-two thousand nine hundred fifty Euro) represented by 2,118 (two thousand one hundred eighteen) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

In addition, an issue premium for a total amount of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cents) has been allocated on the shares.

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 12 of the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.»

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to 1,618 (one thousand six hundred eighteen) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) per share for a total amount of EUR 40,450 (forty thousand four hundred fifty Euro).

As it appears from the valuation report prepared by the management and presented to the notary, the management of the Company has evaluated the contribution at EUR 40,450 (forty thousand four hundred fifty Euro).

- To issue 160,231 (one hundred sixty thousand two hundred thirty-one) convertible preferred equity certificates (the «CPECs») to the Sole Shareholder with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro). The CPECs result from the conversion of part of the Loan for an amount of EUR 4,046,250 (four million forty-six thousand two hundred fifty Euro).

Subscription and payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to 160,231 (one hundred sixty thousand two hundred thirty-one) CPECs having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per CPEC for a total amount of EUR 4,005,775 (four million five thousand seven hundred seventy-five Euro). The CPECs actually result from the conversion of part of the Loan.

An amount of EUR 12.50 (twelve Euro and fifty cents) has been allocated to a CPECs issue premium account in connection with the issuance of the 160,231 (one hundred sixty thousand two hundred thirty-one) CPECs.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FORTRESS CREDIT CORP LIMITED, une société constituée selon les lois d'Irlande le 15 mars 2004, ayant son siège social à Bracetown Business Park, Clonee, County Meath, Irlande, immatriculée sous le numéro 38325 (l'«Associé Unique»),

Ici représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui, après avoir été paraphée et variatur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte et va être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé unique, agissant en tant qu'associé unique de FCCL FIP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.576 (la «Société»), constituée suivant acte par-devant le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est le seul associé de la Société et détient l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Résolutions

1. Augmenter le capital social de la Société de EUR 40.450 (quarante mille quatre cent cinquante euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 52.950 (cinquante-deux mille neuf cent cinquante euros), cette augmentation de capital étant libérée par apport en nature consistant en la compensation d'une partie de sa créance en vertu d'un prêt consenti à la Société par l'Associé Unique le 12 août 2005, avec effet rétroactif au 22 juillet 2005 (le «Prêt») et de constater le paiement d'une prime d'émission de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) en relation avec l'émission des 1.618 (mille six cent dix-huit) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

- Modifier en conséquence l'Article 5 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 52.950 (cinquante-deux mille neuf cent cinquante euros) représenté par 2.118 (deux mille cent dix-huit) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

De plus, une prime d'émission d'un montant total de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) a été allouée sur les parts sociales.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de (s) associé(s) en conformité avec l'article 12 des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.»

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire à 1.618 (mille six cent dix-huit) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale pour un montant total de EUR 40.450 (quarante mille quatre cent cinquante), une telle augmentation étant entièrement libérée par apport en nature consistant en la compensation d'une partie du prêt.

Tel qu'il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, la gérance de la Société a évalué l'apport en nature à EUR 40.450 (quarante mille quatre cent cinquante euros).

- Emettre 160.231 (cent soixante mille deux cent trente et un) «convertible preferred equity certificates» (les «CPECs») à l'Associé Unique d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros). Les CPECs résultent de la conversion d'une partie du Prêt d'un montant total de EUR 4.046.250 (quatre millions quarante-six mille deux cent cinquante euros).

Souscription et libération

L'Associé unique déclare souscrire à 160.231 (cent soixante mille deux cent trente et un) CPECs d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par CPECs pour un montant total de EUR 4.005.775 (quatre millions cinq mille sept cent soixante-quinze euros). Les CPECs résultent en fait de la conversion d'une partie du Prêt.

Un montant de EUR 12,50 (douze euros et cinquante centimes) a été alloué comme prime d'émission sur un compte de prime d'émission en relation avec l'émission des 160.231 (cent soixante mille deux cent trente et un) CPECs.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite aux personnes comparantes dont le notaire connaît les noms, prénoms, états civils et résidences, les personnes susmentionnées ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2005, vol. 25CS, fol. 88, case 6. – Reçu 404,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2005.

J. Elvinger.

(113546.3/211/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2005.

LANSAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.878.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of LANSAN INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 110.878, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 23, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at 6.00 p.m., Ms Nathalie Jacquemart, lawyer, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, Maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, representing the entire capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders having agreed to meet without prior notice.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by EUR 6,785,000.- to raise it from its present amount of EUR 31,000.- to EUR 6,816,000.- by the creation and issue of 67,850 new shares with a par value of EUR 100.- each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of 33,000 new shares by TREVISIANI SERVICES CORP, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 552743, and full payment of these actions per contribution in kind of the following buildings:

- a building located at the Cannel (06110), 2340 Chemin des Collines, registered section AV under nr 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211;

- a building located at Mougins (06250), registered section CK under nr 331 and 332; lots 128 and 129.

3. Subscription of 34,850 new shares by TAGOT MARKETING CORP, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 429571, and full payment of these actions per contribution in kind of the following buildings:

- the Castel of Montapot located at Courcelles en Bassee (77);

- a building located in Paris (75008), 85, rue du Faubourg St Honoré, registered section BJ nr 14 and 64, lots 15-29-66 and 67.

4. Subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

«The corporate capital is set at six million eight hundred and sixteen thousand Euro (EUR 6,816,000.-) represented by sixty-eight thousand one hundred and sixty (68,160) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital is increased by six million seven hundred eighty-five thousand Euro (EUR 6,785,000.-) to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to six million eight hundred and sixteen thousand Euro (EUR 6,816,000.-) by the creation and issue of sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

The sixty-seven thousand eight hundred and fifty (67,850) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each have been subscribed as follows:

A.- for thirty-three thousand (33,000) new shares by TREVISIANI SERVICES CORP, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 552743, here represented by Ms Nathalie Jacquemart, prenamed, by virtue of a proxy given in Moscow on December 13, 2005.

Said proxy, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Those 33,000 new shares have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of the following buildings:

1. In a real unit located at 242, avenue des Clos, F-06250 Mougins (Alpes-Maritimes France), registered under cadastral section CK numbers 332 and 331 making a total area of 2 hectares 26 ares 83 centiares:

a) in private and exclusive ownership,

- the lot number one hundred eight (108):

an individual house representing 1,420/100,000th of the ground and general common parts;

- the lot number one hundred twenty-nine (129):

a covered carpark representing 40/100,000th of the ground and general common parts;

b) in co-ownership and compulsory joint possession:

one thousand four hundred and sixty hundred thousandth (1,460/100,000th) of the ground and general common parts.

2. A villa with pieces of land located at 2340, chemin des Collines, F-06110 Le Cannet (Alpes-Maritimes-France), registered under cadastral section AV numbers 205, 206, 207, 208, 209, 210 and 211 making a total area of 47 ares 88 centiares.

Evaluation

It results from a declaration drawn up on December 14, 2005, and signed by Mrs Irina Toni, Director of TREVISIANI SERVICES CORP. that the contributed buildings are valued at three million three hundred thousand Euro (EUR 3,300,000.-).

Origin of ownership

1. The company TREVISIANI SERVICES CORP, prenamed, has acquired the property from Mr and Mrs Lemaire-Costa, by virtue of a notarial deed received jointly by the notary Jean-Charles Arbaud, residing in Cabris (France) and the notary Jean-Philippe Vouillon, residing in Grasse (France) on octobre 29, 2004 transcribed in the First Mortgage Registry of and in Antibes on November 19, 2004, volume 2004P, number 9981.

2. The company TREVISIANI SERVICES CORP, prenamed, has acquired the property from the company NIGEST S.A., by virtue of a notarial deed received by the notary Vincent Vialatte, residing in Cabris (France) on November 3, 2003, transcribed in the First Mortgage Registry of and in Antibes on December 5, 2003, volume 2003P, number 10.718.

B.- For thirty-four thousand eight hundred and fifty (34,850) new shares by TAGOT MARKETING CORP, having its registered office at P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 429571, here represented by Ms Nathalie Jacquemart, prenamed, by virtue of a proxy given in Moscow on December 13, 2005.

Said proxy, after signature *ne varietur* by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Those 34,850 new shares have been entirely paid up by a contribution in kind consisting of the following buildings:

1. A castle with outbuildings and pieces of land located in F-77126 Courcelles-en-Bassee (Seine et Marne - France) registered under the following cadastral references:

- section C, number 313, at the place called «Château de Montalpot» containing 9 hectares, 53 ares, 42 centiares;

- section C, number 18, at the place called «Château de Montalpot» containing 34 ares, 08 centiares;

- section C, number 20, at the place called «Vaux Régnier» containing 6 hectares, 79 ares, 50 centiares;

- section ZD, number 11, at the place called «Sous le Château» containing 14 ares, 80 centiares;

- section C, number 13, at the place called «Le Bois Bailly» containing 20 ares, 55 centiares;

- section C, number 14, at the place called «Le Bois Bailly» containing 42 ares, 69 centiares;

- section C, number 15, at the place called «Le Bois Bailly» containing 40 ares, 42 centiares;

- section C, number 16, at the place called «Le Bois Bailly» containing 17 centiares;

- section C, number 25, at the place called «Molous» containing 6 hectares 35 ares, 68 centiares;

- section C, number 314, at the place called «Le Château de Montalpot» containing 5 hectares, 94 ares, 99 centiares;

- section C, number 241, at the place called «La Fontaine Bedault» containing 18 ares, 65 centiares;

- section C, number 293, at the place called «Noslong» containing 4 hectares, 02 ares, 01 centiares;

- section C, number 296, at the place called «Noslong» containing 50 ares, 75 centiares;

- section ZD, number 12, at the place called «Noslong» containing 3 hectares, 38 ares, 90 centiares;

- section VB, number 71, at the place called «Les Pinardes» containing 14 ares, 24 centiares.

2. In a building under co-ownership located at 85-85bis, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 PARIS (FRANCE), registered under the following cadastral references:

- section BJ, number 14, at the place called «85, rue du Faubourg Saint Honoré» containing 2 ares 85 centiares;

- section BJ, number 64, at the place called «85bis, rue du Faubourg Saint Honoré» containing 3 ares 05 centiares;

a) in private and exclusive ownership:

- the lot number fifteen (15): an apartment in the building «A», on the 4th floor, representing 494/10,000th of the ground and general common parts;

- the lot number sixty-six (66): the carpark place n° 14, in the building «C», on the 3D level under zero, representing 17/10,000th of the ground and general common parts;
 - the lot number sixty-seven (67): the carpark place n° 15, in the building «C», on the 3D level under zero, representing 17/10,000th of the ground and general common parts;
 - the lot number twenty-nine (29): the cellar n° 10, in the building «C», on the 1st level under zero, representing 2/10,000th of the ground and general common parts;
- b) in co-ownership and compulsory joint possession five hundred and thirty ten thousandths (530/10,000ths) of the ground and general common parts.

Evaluation

It results from a declaration drawn up on December 14, 2005, and signed by Mrs Irina Toni, Director of TAGOT MARKETING CORP. that the contributed buildings are valued at three million four hundred eighty-five thousand Euro (EUR 3,485,000.-).

Origin of ownership

1. The company TAGOT MARKETING CORP., prenamed, has acquired the property from Mr and Mrs Julien-Galiffi, by virtue of a notarial deed received jointly by the notary François Faucon, residing in Paris and the notary Vincent Vialatte, prenamed, on July 23, 2003, transcribed in the Mortgage Registry of and in Fontainebleau on September 11, 2003, volume 2003P, number 4636.

2. The company TAGOT MARKETING CORP., prenamed, has acquired the property from the company «S.C.I. 85 et 85bis, rue du Faubourg Saint-Honoré» by virtue of a notarial deed received jointly by the notary Grégoire Poret, residing in Paris and the notary Vincent Vialatte, prenamed, on October 10, 2003 transcribed in the First Mortgage Registry of and in Paris 1st on November 19, 2004, volume 2004P, number 9981.

In accordance with the provisions of article 26-1 and 32-1(5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, a report on the above described contribution in kind, has been drawn up on December 14, 2005 by ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, which report shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report concludes as follows:

«Conclusion

Based on the verification work carried out as described hereabove, I have no observations to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued in exchange.»

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at six million eight hundred and sixteen thousand Euro (EUR 6,816,000.-) represented by sixty-eight thousand one hundred and sixty (68,160) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 6.30 p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LANSAN INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 110.878, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix-huit heures sous la présidence de Mademoiselle Nathalie Jacquemart, juriste, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 6.785.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 6.816.000,- par l'émission de 67.850 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de 33.000 actions nouvelles par TREVISIANI SERVICES CORP, ayant son siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au numéro 552743, et libération intégrale de ces actions par apport en nature des immeubles suivants:

- Immeuble sis au Cannet (06110), 2340 Chemin des Collines; cadastré section AV n° 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211;

- Bien de Mougins (06250), immeuble cadastré section CK n° 331 et 332, lots n° 128 et 129.

3. Souscription de 34.850 actions nouvelles par TAGOT MARKETING CORP, ayant son siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au numéro 429571 et libération intégrale de ces actions par apport en nature des immeubles suivants:

- Château de Montapot sis à Courcelles en Basse (77);

- Bien sis à Paris (75008), 85, rue du Faubourg St Honoré, cadastré BJ n° 14 et 64, lots 15 - 29 - 66 et 67.

4. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions huit cent seize mille euros (EUR 6.816.000,-), représenté par soixante-huit mille cent soixante (68.160) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de six millions sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 6.785.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à six millions huit cent seize mille euros (EUR 6.816.000,-), par la création et l'émission de soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les soixante-sept mille huit cent cinquante (67.850) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune sont souscrites comme suit:

A. pour trente-trois mille (33.000) actions nouvelles par TREVISIANI SERVICES CORP, ayant son siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée sous le numéro 552743, ici représentée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Moscou le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces 33.000 nouvelles actions ont été intégralement libérées par un apport en nature des immeubles suivants:

1. Dans un ensemble immobilier sis au 242, avenue des Clos, F-06250 Mougins (Alpes-Maritimes - France), cadastré sous la section CK numéros 332 et 331 ayant une contenance totale de 2 hectares 26 ares 83 centiares,

a) en propriété privative et exclusive:

- le lot cent huit (108):

une maison individuelle faisant 1.420/100.000es du sol et des parties communes générales;

- le lot cent vingt-neuf (129):

une place de parking couverte faisant 40/100.000es du sol et des parties communes générales;

b) en copropriété et indivision forcée:

mille quatre cent soixante cent millièmes (1.460/100.000es) du sol et des parties communes générales.

2. Une villa avec terrains sis au 2340, chemin des Collines, F-06110 Le Cannet (Alpes-Maritimes - France), cadastré sous la section AV, numéros 205, 206, 207, 208, 209, 210 et 211, ayant une contenance totale de 47 ares 88 centiares.

Evaluation

Il résulte d'une déclaration dressée le 14 décembre 2005 par Madame Irina Toni, gérante de TREVISIANI SERVICES CORP. que les immeubles apportés sont évalués à trois millions trois cent mille euros (EUR 3.300.000,-).

Origine de propriété

1. La société TREVISIANI SERVICES CORP., préqualifiée, a acquis la propriété sur M. et Mme Lemaire-Costa, en vertu d'un acte reçu conjointement par le notaire Jean-Charles Arbaud, de résidence à Cabris (France) et le notaire Jean-Philippe Vouillon, de résidence à Grasse (France) le 29 octobre 2004, transcrit au Premier bureau des hypothèques de Antibes, le 19 novembre 2004, volume 2004P, numéro 9981.

2.1. La société TREVISIANI SERVICES CORP., préqualifiée, a acquis la propriété sur la société NIGEST S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire Vincent Vialatte, de résidence à Cabris (France) le 3 novembre 2003, Premier bureau des hypothèques de Antibes, le 5 décembre 2003, volume 2003P, numéro 10.718.

B. Pour trente-quatre mille huit cent cinquante (34.850) actions nouvelles par TAGOT MARKETING CORP, ayant son siège social à P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au numéro 429571, ici représentée par Mademoiselle Nathalie Jacquemart, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée à Moscou le 13 décembre 2005, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces 34.850 nouvelles actions ont été intégralement libérées par un apport en nature des immeubles suivants:

1. Un château avec dépendances et terrains sis à F-77126 Courcelles-en-Bassee (Seine et Marne - France) inscrit au cadastre sous les références suivantes:

- section C, numéro 313, lieu-dit «Château de Montalpot», d'une contenance de 9 hectares, 53 ares, 42 centiares;
- section C, numéro 18, lieu-dit «Château de Montalpot», d'une contenance de 9 hectares, 34 ares, 08 centiares;
- section C, numéro 20, lieu-dit «Vaux Régnier» d'une contenance de 6 hectares, 79 ares, 50 centiares;
- section ZD, numéro 11, lieu-dit «Sous le Chateau» d'une contenance de 14 ares, 80 centiares;
- section C, numéro 13, lieu-dit «Le Bois Bailly» d'une contenance de 20 ares, 55 centiares;
- section C, numéro 14, lieu-dit «Le Bois Bailly» d'une contenance de 42 ares, 69 centiares;
- section C, numéro 15, lieu-dit «Le Bois Bailly» d'une contenance de 40 ares, 42 centiares;
- section C, numéro 16, lieu-dit «Le Bois Bailly» d'une contenance de 17 centiares;
- section C, numéro 25, lieu-dit «Molous» d'une contenance de 6 hectares 35 ares, 68 centiares;
- section C, numéro 314, lieu-dit «Le Chateau de Montalpot» d'une contenance de 5 hectares, 94 ares, 99 centiares;
- section C, numéro 241, lieu-dit «La Fontaine Bedault» d'une contenance de 18 ares, 65 centiares;
- section C, numéro 293, lieu-dit «Noslong» d'une contenance de 4 hectares, 02 ares, 01 centiares;
- section C, numéro 296, lieu-dit «Noslong» d'une contenance de 50 ares, 75 centiares;
- section ZD, numéro 12, lieu-dit «Noslong» d'une contenance de 3 hectares, 38 ares, 90 centiares;
- section VB, numéro 71, lieu-dit «Les Pinardes» d'une contenance de 14 ares, 24 centiares.

2. Dans un immeuble en copropriété sis au 85-85bis, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris (France) inscrit au cadastre sous les références suivantes:

- section BJ, numéro 14, lieu-dit «85, rue du Faubourg Saint Honoré» d'une contenance de 2 ares 85 centiares;
- section BJ, numéro 64, lieu-dit «85bis, rue du Faubourg Saint Honoré» d'une contenance de 3 ares 05 centiares,
 - a) en propriété privative et exclusive:
 - le lot quinze (15): un appartement, dans le bâtiment «A», au 4^e étage, faisant 494/10.000es du sol des parties communes générales;
 - le lot soixante-six (66): l'emplacement de parking n° 14, dans le bâtiment «C», au 3^e sous-sol, faisant 17/10.000es du sol des parties communes générales;
 - le lot soixante-sept (67): l'emplacement de parking n° 15, dans le bâtiment «C», au 3^e sous-sol, faisant 17/10.000es du sol des parties communes générales;
 - le lot vingt-neuf (29): la cave n° 10, dans le bâtiment «C», au 1^{er} sous-sol, faisant 2/10.000es du sol des parties communes générales,
 - b) en copropriété et indivision forcée:
 - cinq cent trente dix millièmes (530/10.000es) du sol des parties communes générales.

Evaluation

Il résulte d'une déclaration dressée le 14 décembre 2005 par Madame Irina Toni, gérante de TAGOT MARKETING CORP. que les immeubles apportés sont évalués à trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 3.485.000,-).

En conformité avec les prescriptions des articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur l'apport en nature ci-dessus décrit a été dressé en date du 14 décembre 2005 par ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telle que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports autres qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3, premier alinéa, des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à six millions huit cent seize mille euros (EUR 6.816.000,-) représenté par soixante-huit mille cent soixante (68.160) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Jacquemart, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 80, case 10. – Reçu 67.850 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(000319.3/230/313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

LANSAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 110.878.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2184 du 15 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(000320.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

**BTMU UNIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. BTM UNIT MANAGEMENT S.A.).**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.510.

In the year two thousand an five, on the twenty-eight of December.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BTM UNIT MANAGEMENT S.A. (the «Company»), incorporated in Luxembourg on 15 June 1992, by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») No. 305 on 14 July 1992. The articles of incorporation of the Company (the «Articles of Incorporation») were amended on 24 December 1993, as published in the Mémorial No. 27 on 24 January 1994, on 29 May 1996, as published in the Mémorial No. 314 on 27 June 1996 and on 17 December 2003, as published in the Mémorial No. 1378 on 31 December 2003.

The meeting was declared open at 14.30 p.m. and was presided over by Mr Yasushi Watanabe, residing in Luxembourg,

who appointed as Secretary of the meeting Mr Hiroaki Harada, residing in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Pierre André, residing in Luxembourg.

All shareholders are present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the Extraordinary General Meeting and to waive any and all convening procedures or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialed ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2) It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the Extraordinary General Meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters of the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.

3) The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

To amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.

Thereupon and following full discussion, the general meeting unanimously adopted the following resolutions:

Sole resolution

Resolved to amend Article 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation (the «Corporation») in the form of a société anonyme under the name BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.»

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting at 14.45 p.m.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Paul-Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de BTM UNIT MANAGEMENT S.A. (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 305 en date du 14 juillet 1992. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés le 24 décembre 1993, tel que publié au Mémorial n° 27 du 24 janvier 1994, le 29 mai 1996, tel que publié au Mémorial n° 314 du 27 juin 1996 et le 17 décembre 2003, tel que publié au Mémorial n° 1378 du 31 décembre 2003.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de sous la présidence de Monsieur Yasushi Watanabe, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Hiroaki Harada, demeurant à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre André, demeurant à Luxembourg.

Tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire et renoncer a toutes procédures de convocation ou autres.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, sont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3) L'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société (la «Société») en la forme d'une société anonyme sous la dénomination BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société (la «Société») en la forme d'une société anonyme sous la dénomination BTMU UNIT MANAGEMENT S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, date qu'en tête, et lecture faite, les membres du bureau ont signé avec le notaire.

Signé: Y. Watanabe, H. Harada, J.-P. André, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2005, vol. 151S, fol. 58, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

J.-P. Hencks.

(113878.3/216/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

BTMU UNIT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 40.510.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(113882.3/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.